

Été

Année 2008, N°2

## Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières destiné aux citoyens du lac Daigle

### Inauguration du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois

La MRC de Sept-Rivières invite toute la population du lac Daigle à l'inauguration officielle du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois. L'événement aura lieu dimanche le 14 septembre 2008 à 14 h au centre communautaire. Au menu : dévoilement de l'affiche, activités pour les enfants, goûter et autres surprises.



Nous vous attendons en grand nombre!

### Protection des rives et du littoral : Les nouvelles normes

Les rives et le littoral sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des lacs. Depuis le 23 mai 2008, de nouvelles normes relatives à la protection des lacs et cours d'eau figurent au règlement de zonage du TNO.

Dorénavant, presque toutes les constructions, ouvrages et travaux sont interdits à l'intérieur d'une bande de protection riveraine variant de 10 mètres à 15 mètres autour des lacs et cours d'eau. Sont toutefois permis certains ouvrages, constructions et travaux, dont :

- la coupe d'arbres nécessaire à l'aménagement d'un sentier ou d'un escalier donnant accès au plan d'eau;
- les semis et la plantation d'espèces

végétales, d'arbres ou arbustes afin de rétablir un couvert végétal permanent et durable;

- les puits individuels et toute installation septique conforme à la réglementation.

Dans le littoral, c'est-à-dire dans le lit d'un lac ou d'un cours d'eau, les ouvrages suivants sont permis :

- les quais sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes;
- les prises d'eau.

**IMPORTANT :** Avant d'entreprendre tout travaux dans la rive ou le littoral, un permis doit être demandé à la MRC.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'inspectrice régionale au 418 962-1900, poste 2.

### Pacte rural : Bilan et avenir du programme

En 2002, la MRC de Sept-Rivières signait un *Pacte rural* d'une durée de cinq ans avec le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité. Durant ces cinq dernières années, l'aide financière accordée a permis la réalisation de 68 projets.

Au lac Daigle, trois projets ont été financés dans le cadre de ce programme, totalisant un investissement de plus de 17 000 \$. L'aide financière a permis de rénover le centre communautaire, d'aménager une salle de loisirs et d'installer un réseau Internet haute-vitesse.

Depuis décembre 2006, la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014 est en application et fonde son approche sur la participation active des milieux ruraux

Une mise à jour sur les besoins des communautés rurales se fera cet automne.

Pour obtenir de l'information complémentaire sur le programme d'aide financière du *Pacte rural*, communiquez avec madame Amélie Bédard, agente de développement rural au 418 962-1900, poste 6.

### Chronique environnementale Le compostage domestique

Près de 40 % du volume de votre sac vert peut se transformer en amendement organique naturel pour le sol grâce au compostage. Le compost résulte de la décomposition des matières putrescibles comme les pelures de fruits et légumes, les feuilles et les résidus de jardin sous l'action des différents organismes naturellement présents dans le sol. Le compostage permet de réduire la pollution

liée à la décomposition des matières organiques, de remplacer l'usage des engrais chimiques toxiques et d'avoir un jardin et des plates-bandes en santé.

Cet été et cet automne, initiez-vous au compostage domestique! Pour en savoir plus, consultez le site web de l'Écopatrouille au : [www.ecopatrouille.org](http://www.ecopatrouille.org).

### Nouvelles en bref :

#### Gagnante du concours « trouvez un titre à ce bulletin »

Parmi les titres proposés par les citoyens du lac Daigle, la MRC a retenu celui de madame Martine Gauthier, soit « Bien vivre au lac ».

Madame Gauthier s'est méritée un ensemble de compostage comprenant un composteur et un guide d'information, un prix d'une valeur de 55 \$.

Merci à tous les participants.

#### Vente de composteurs

La MRC encourage tous les citoyens à se procurer un composteur à un coût réduit de 32 \$.

Ce projet est une initiative de la MRC de Sept-Rivières qui offre une subvention de 17\$ par composteur. La Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles est un partenaire du projet et assure la vente des composteurs et de quelques accessoires au 498, avenue Brochu à Sept-Îles.

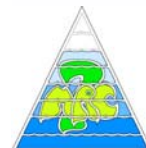
Pour information, communiquez avec Caroline Cloutier au 418 962-1900, poste 3.

#### Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 16 septembre à 16 h 30
- 21 octobre à 16 h 30
- 18 novembre à 16 h 30

Prendre note que nos bureaux seront fermés le 1<sup>er</sup> septembre pour le congé de la Fête du Travail.

...N'hésitez pas à communiquer avec la MRC pour toute question relative aux services municipaux, à l'environnement ou à la sécurité de la population du lac Daigle.



... Pour nous joindre

#### MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Tél. : 418 962-1900  
Télé. : 418 962-3365  
Courriel : [mrcsept@globetrotter.net](mailto:mrcsept@globetrotter.net)

Heures d'ouverture de nos bureaux :  
• Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
• Vendredi de 8 h 30 à 12 h